



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 11 mars 2019 à 09h30

PREFECTURE
DIRECTION DU CABINET
SERVICE COMMUNICATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE A SURVEILLER POUR LE PHÉNOMÈNE VENT PROROGATION DE L'INTERDICTION D'EMPLOI DU FEU

Le Préfet de la Haute-Corse communique :

Les services de Météo France ont émis un bulletin de **vigilance jaune situation météorologique à surveiller pour le paramètre « vent » du lundi 11 mars 2019 12h00 au lundi 11 mars 2019 21h00.**

A partir de la mi-journée, le vent basculera au secteur Ouest à Nord-Ouest et se renforcera sensiblement à nouveau. Les rafales devraient atteindre par moment 100 à 120 km/h et localement 120 à 140 km/h notamment sur certains caps occidentaux et le Cap Corse. Le vent devrait faiblir nettement en cours de nuit de lundi à mardi.

Par conséquent, l'interdiction d'emploi du feu est prorogée jusqu'au mardi 12 mars 2019 inclus sur l'ensemble du département de la Haute-Corse.

Dans ce contexte de fort risque incendie lié au vent et à une forte sécheresse de la végétation, la préfecture de la Haute-Corse appelle la population à la plus grande vigilance et rappelle les consignes de vigilance et de prudence :

- limitez vos déplacements en forêts,
- ne fumez pas en forêt,
- campez uniquement sur des lieux autorisés,
- n'allumez pas de feu, ni de barbecues en forêt,
- ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture.

Il est demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les pompiers en appelant le 18 ou le 112 (appel gratuit).

De même, il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police).

Enfin, compte tenu de ces éléments, cette interdiction d'emploi du feu doit être strictement respectée sous peine de poursuite.

Le non respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. A cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement.

Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication

☎ 20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 / 06.80.38.45.01

marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

site internet départemental : www.haute-corse.gouv.fr



Twitter



Facebook